



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT**

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT**

**Assemblée publique de consultation**

**Projet de règlement modifiant le règlement de zonage U-08-2014  
afin d'autoriser les habitations de moyenne densité à l'intérieur  
de la zone Ra/a-1**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert par la soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 le premier projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro U-161-2026 modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'autoriser les habitations de moyenne densité à l'intérieur de la zone résidentielle Ra/a-1.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 dès 20 h à la salle du conseil située au 110, rue Principale à Saint-Gilbert. Lors de cette assemblée, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

**Résumé du projet de règlement**

Ce projet de règlement a pour but de modifier la grille des spécifications du règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de moyenne densité (unifamiliales jumelées et bi-familiales isolées) dans la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a-1 en plus des habitations de faible densité (unifamiliales isolées) étant déjà permises dans cette zone.

Ce projet peut être consulté au bureau municipal aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

**DONNÉ À SAINT-GILBERT, CE 21 mai 2026.**



Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Certificat de publication**

*Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Municipalité et aux endroits désignés par le Conseil, conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Gilbert.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat le 21 mai 2026.*



Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière